

## **BROSSARD**

Société anonyme

Au capital de 50.666.526 euros

Siège social : Route de Pont de l'Arche

LE NEUBOURG (EURE)

484.729.249 R.C.S EVREUX

### **EXERCICE 2009/2010** **RAPPORT DE GESTION**

Chers actionnaires,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts pour vous demander d'examiner et approuver les comptes de notre exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> Juillet 2009 et clos le 30 Juin 2010 d'une durée de 12 mois.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition selon les formes et dans les délais qu'elle prévoit.

#### **INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE :**

##### **1 – Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société au cours de l'exercice.**

Afin d'assurer votre complète information nous examinerons successivement les points suivants:

- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE
- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS
- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE
- DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS
- ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS
- ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS
- OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES
- **IDENTITE DES PERSONNES DETENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE 5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33.33 %, 50 %, 66.66 %, 90 % ou 95 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE**
- OBSERVATIONS DE L'AMF SUR LES PROPOSITIONS DE NOMINATION OU DE RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION OU AUX METHODES D'EVALUATION DES COMPTES
- DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES
- DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU BENEFICE IMPOSABLE
- ACTIONNARIAT SALARIE
- RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Avant de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé nous vous rappelons un certain nombre de chiffres reflétant notre activité :

<b>EXERCICES :</b>	<b>2009/2010</b> CLOS LE 30 JUIN 2010 <b>(12 MOIS)</b>	<b>2008/2009</b> CLOS LE 30 JUIN 2009 <b>(12 MOIS)</b>
- Chiffre d'affaires .....	3.471.798	4.463.842
- Autres produits .....	1.134	539
	<hr/>	<hr/>
- Total des produits d'exploitation .....	3.472.932	4.464.382
	<hr/>	<hr/>
- Prix de revient des marchandises et matières .....	NEANT	NEANT
- Autres achats .....	2.061.456	1.330.013
- Impôts .....	88.376	89.699
- Frais de personnel .....	2.091.398	2.153.107
- Dotations .....	181.401	216.417
- Autres charges .....	46	864
	<hr/>	<hr/>
- Total des charges d'exploitation .....	4.422.674	3.790.102
	<hr/>	<hr/>
- Résultat d'exploitation .....	- 949.745	+ 674.280
- Résultat financier .....	+ 545.901	+ 7.086.085
- Résultat exceptionnel .....	- 459.961	- 284.289
- Impôt société .....	+ 2.109.590	+ 2.569.791
	<hr/>	<hr/>
- Résultat final .....	+ 1.245.784	+ 10.045.867
	<hr/>	<hr/>

**a – Evénements majeurs de l'exercice clos au 30/06/2010**

- Poursuite de la réalisation par la Société, outre la conduite de la politique générale des sociétés du Groupe, de l'ensemble des prestations de gestion et de direction nécessaires au bon fonctionnement de ses filiales.
- Négociation menée avec le groupe ALFESCA, en vue de l'acquisition par cette dernière des activités « Surgelés » du groupe, conclue le 6 août 2010 par la cession de divers actifs.
- Dividendes reçus de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD pour un montant de 2.581 K€ selon décision en date du 14 Décembre 2009 de l'assemblée générale ordinaire.
- L'effet pour la société BROSSARD des contrôles fiscaux ouverts à l'encontre de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, SAVANE BROSSARD ET BROSSARD DISTRIBUTION, achevés sur l'exercice par trois transactions approuvées par l'administration fiscale le 8 décembre 2009, se traduisant en comptes sociaux par une charge de 33 K€ sur un rappel de droits de 69 K€ au niveau du groupe.

## **b – Activités et résultats de l'exercice clos au 30/06/2010**

Il ressort de l'exercice clos le 30 Juin 2010, d'une durée normale de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent, ce qui suit :

Les produits d'exploitation d'un montant de 3.473 K€, contre 4.464 K€ l'exercice précédent, résultent des prestations de services réalisées par BROSSARD au bénéfice des filiales.

Les produits financiers s'élèvent à 2.650 K€ dont 2.581 K€ de produits de participation (contre 10.643 K€ dont 10.409 K€ de produits de participation au cours de l'exercice 2008/2009).

Le résultat financier se décompose comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
◆ Dividendes Saveurs de France-Brossard .....	+ 2.581	+ 10.408
◆ Intérêts nets compte courant groupe .....	- 179	- 197
◆ Revenus de placement .....	+ 11	+ 217
◆ Intérêts sur emprunts .....	- 1.624	- 2.189
◆ Intérêts affacturage .....	- 239	- 1.128
◆ Agios et frais de banque .....	- 3	- 23
	<hr/>	<hr/>
TOTAL K EUR .....	+ 546	+ 7.086
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Les opérations susénoncées ainsi que les frais financiers consécutifs à l'endettement souscrit par BROSSARD se traduisent au final par un résultat bénéficiaire de 1.245.784 euros contre + 10.045.867 euros l'exercice précédent.

## **c – Situation d'endettement**

Dettes en K EUR	Montant brut	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. à taux fixe				
. à taux variable	28.319	12.127	16.192	-
Sous-total K EUR	28.319	12.127	16.192	-
Encours bancaires autres	37	37		
Dettes Groupe	26.239	26.239		
Fournisseurs et comptes rattachés	1.193	1.193		
Dettes fiscales et sociales	1.153	873	280	
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	30	30		
Total dettes K EUR	56.971	40.499	16.472	-

## **2 - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Cession par le groupe Brossard, en date du 6 août 2010, au bénéfice du groupe Alfesca :

- du fonds de Commerce de conception, de fabrication et de commercialisation de produits surgelés (feuilletés et plats cuisinés), propriété de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, comprenant les moyens humains et matériels y attachés, et notamment le droit au bail de l'ensemble immobilier sis au Neubourg et Crosville la Vieille par voie de cession des contrats de crédit-bail immobiliers conclus les 31 mars 1998 et 31 juillet 2008 avec les sociétés Finamur et Sogébaïl, certaines marques sous lesquelles sont fabriqués et commercialisés les produits du Fonds de Commerce Cédé ainsi que le stock de marchandises et d'emballages.
- du fonds de Commerce de conception, de fabrication et de commercialisation de produits surgelés (feuilletés et pâtisseries), propriété de SAVANE BROSSARD, comprenant les moyens humains et matériels y attachés, et notamment le droit au bail de l'ensemble immobilier sis à Castelsarrasin par voie de cession du contrat de crédit-bail immobilier conclu le 30 novembre 2007 avec les sociétés Finamur et Sogéfinmur, certaines marques sous lesquelles sont fabriqués et commercialisés les produits du Fonds de Commerce cédé ainsi que le stock de marchandises et d'emballages.
- des parcelles de terrain sises à Castelsarrasin, propriétés de la société SAVANE BROSSARD, référencées au cadastre section AL n°44, 75 et 92 sur lesquelles (n°44 et 92) est édifiée l'ancienne usine ainsi que des éléments de la nouvelle station (station de pré-traitement, stockage froid négatif, etc.).
- de BDS, société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif réalisé par BROSSARD DISTRIBUTION sous le régime juridique des scissions, portant transmission universelle du patrimoine de la branche complète et autonome de commercialisation de produits alimentaires surgelés et notamment du stock de produits déportés, du portefeuille clients et des accords commerciaux en vigueur en vertu desquels la distribution des produits concernés, fabriqués par les sociétés SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD et SAVANE BROSSARD, est opérée.

La transaction portant sur les activités « Surgelés » du groupe BROSSARD, d'un montant d'environ 24,5 millions d'euros, a valorisé les stocks cédés (approximativement 9 millions d'euros), les crédits-baux immobiliers cédés (approximativement 12,5 millions d'euros) et différents actifs (terrains, matériels et agencements pour approximativement 3 millions d'euros).

La cession de ces activités devant se traduire par une moins-value au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, il a été constitué dans chaque filiale concernée, dans un souci de prudence, les provisions pour dépréciation d'actifs permettant de refléter, dès le 30 juin 2010, les moins-values latentes correspondantes.

## **3 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La société va poursuivre son rôle de société holding animatrice caractérisé par la détermination de la politique générale des sociétés du groupe BROSSARD et la réalisation de prestations de gestion et de direction nécessaires au bon fonctionnement de ses filiales.

A titre de conduite de la politique générale, la société va poursuivre la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ consolidation de ses positions nationales,
- ✓ poursuite de la diversification de ses produits et de ses consommateurs, en GMS ainsi que dans les réseaux parallèles de distribution, spécialisés ou autres,
- ✓ développement à l'international,
- ✓ recherche d'opérations de croissance externe ou d'alliances avec d'autres industriels de l'agroalimentaire.

**DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS**  
**(ART.L.441-6-1 ET D.441-4 DU CODE DE COMMERCE)**

<b><u>DATES D'ECHEANCE</u></b>	<b><u>SOLDE FOURNISSEUR</u></b>
	<b>30/06/2010</b>
Echus	3.216,15 € TTC
0 à 30 jours	2.469,50 € TTC
30 à 60 jours	298.313,48 € TTC
60 à 90 jours	0,00 € TTC
Factures non parvenues	889.475,23 € TTC
<b>TOTAL.....</b>	<b>1.193.474,36 € TTC</b>

**ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE**  
**RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Activités en matière de recherche :

Compte tenu de l'objet de notre entreprise, aucune activité de cette nature n'est à signaler.

Activité en matière de développement :

Aucune activité particulière en ce domaine n'est à signaler.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**  
**(ART.L 233-6 DU CODE DE COMMERCE)**

Nous vous informons que notre Société n'a procédé, au cours de l'exercice clos, à aucune prise de participation, représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou encore des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, ni prise de contrôle, directement ou indirectement dans une société ayant son siège sur le territoire de la République Française, à l'exception de la prise de participation et/ou de contrôle suivante :

Souscription à l'augmentation de capital social mise en œuvre le 31 octobre 2009 de 30.000 actions nouvelles de la société ALISCIENCE, au prix unitaire de 10 euros soit globalement la somme de 300.000 euros, représentant une quote-part de 44,12 % du capital.

L'activité et résultats des sociétés contrôlées au cours de l'exercice clos sont les suivants :

Informations financières filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé 2010	Résultats (bénéfice ou perte) de l'exercice 2010	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
<b>1/ Filiales (&gt;50%)</b>										
SA Saveurs de France-Brossard	3.441	1.542	100	131.982	131.982			21.835	1.026	2.581
<b>2/ Participations (entre 10 et 50 %)</b>				300	300					
<b>3/ Autres participations (&lt; 10 %)</b>				néant						
<b>4/ Ensemble filiales françaises</b>				132.282	132.282					
<b>5/ Ensemble filiales étrangères</b>				néant						

En vertu des dispositions de l'article L 225-197-5 du code de commerce, un rapport spécial expose les attributions gratuites d'actions mises en œuvre par des sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par la société BROSSARD.

**OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**  
(ART. L 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Agissant sur autorisation de l'assemblée générale en date du 17 Octobre 2008, le conseil d'administration a décidé le 11 Mai 2009 de procéder à l'acquisition de 180.000 actions de la société BROSSARD en application des articles L 225-206 II et L 225-209-1 et suivants du Code de Commerce.

Cette acquisition est survenue le 11 Mai 2009 au cours de 2,80 euros l'action soit, hors frais, la somme de 504 K€ HT (510 K€ HT frais inclus).

Cette autorisation d'acquisition a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres pour animer le marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant pour le compte de la Société à l'achat ou à la vente, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Cette autorisation a été renouvelée à compter du 14 Décembre 2009 pour une période maximale de dix huit mois.

**ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS**

Néant.

**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES,  
OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES,  
SUR LEURS TITRES**

**(ART. L 621-18-2 et R 621-43-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)**

Par courrier RAR en date du 7 octobre 2009, Monsieur Guy SCHUMACHER, Président directeur général de la société BROSSARD, a demandé que la totalité des 4.378.451 actions lui appartenant, inscrites au nominatif, bénéficient d'un droit de vote double à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2009, conformément aux stipulations de l'article 13 alinéa 2 des statuts.

Par courrier RAR en date du 7 octobre 2009, Madame Christel GANDON SCHUMACHER, épouse de Monsieur Guy SCHUMACHER, Président directeur général de la société BROSSARD, a demandé que la totalité des 33.158 actions lui appartenant, inscrites au nominatif, bénéficient d'un droit de vote double à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2009, conformément aux stipulations de l'article 13 alinéa 2 des statuts.

En date du 18 novembre 2009, Monsieur Guy SCHUMACHER, Président directeur général de la société BROSSARD, a procédé à la cession de 15.400 actions au prix unitaire de 6,61 euros. La déclaration individuelle relative à cette opération, réalisée en vertu des dispositions de l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier, a été réceptionnée par l'AMF le 25 novembre 2009 et publié par cette dernière sous la référence n°209D6520 le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

En date du 4 décembre 2009, Monsieur Guy SCHUMACHER, Président directeur général de la société BROSSARD, a procédé à la cession de 14.000 actions au prix unitaire de 6,15 euros. La déclaration individuelle relative à cette opération, réalisée en vertu des dispositions de l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier, a été réceptionnée par l'AMF le 9 décembre 2009 et publié par cette dernière sous la référence n°209D6881 le 14 décembre 2009.

En date du 15 janvier 2010, Monsieur Guy SCHUMACHER, Président directeur général de la société BROSSARD, a procédé à la cession de 18.700 actions au prix unitaire de 6,13 euros. La déclaration individuelle relative à cette opération, réalisée en vertu des dispositions de l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier, a été réceptionnée par l'AMF le 18 janvier 2010 et publié par cette dernière sous la référence n°210D0340 le 20 janvier 2010.

**IDENTITE DES PERSONNES DETENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT  
PLUS DE 5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33.33 %, 50 %, 66.66 %, 90 % ou 95 %  
DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE  
(ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE)**

**I - IDENTITE DES PERSONNES**

NOM - PRENOM	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE*
M. Guy SCHUMACHER	76,00 %	88,50 %

\* tenant compte des 272.000 actions auto-détenues et des actions auxquelles sont attachées un droit de vote double

## **II – MODIFICATION INTERVENUE PENDANT L'EXERCICE DANS CETTE LISTE**

Au cours de l'exercice, le pourcentage des droits de vote de Monsieur Guy SCHUMACHER a été porté, par l'effet du droit de vote double attachées aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, de 81,72 % à 88,50 %.

### **OBSERVATIONS DE L'AMF SUR LES PROPOSITIONS DE NOMINATION OU DE RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** (ART. L 621-22 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

Néant.

### **MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION OU AUX METHODES D'EVALUATION** (ART. L 232-6 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

### **INFORMATIONS PARTICULIERES**

(ART. R 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Suivant décision du conseil d'administration du 17 Janvier 2007, la direction générale est assurée par Monsieur Guy SCHUMACHER, président du conseil d'administration.

Monsieur Frédéric THYS, administrateur, assure les fonctions de directeur général délégué.

(ART. L 225-185 DU CODE DE COMMERCE)

La quantité d'actions attribuées gratuitement par le conseil d'administration, agissant en date du 4 mars 2009 sur autorisation de l'assemblée générale, que Monsieur Frédéric THYS, bénéficiaire, sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions de directeur général délégué est de 11.300 sur les 61.300 actions attribuées gratuitement.

### **MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

<b>EXERCICE</b>	<b>Dividendes revenant à des personnes physiques ayant opté pour le prélèvement libératoire de 18 %, et assujettis au paiement à la source des prélèvements sociaux</b>	<b>Dividendes revenant à des personnes physiques, ouvrant droit à abattement de 40 %, et assujettis au paiement à la source des prélèvements sociaux</b>	<b>Dividendes revenant à des personnes morales, sans abattement de 40 % et sans paiement à la source des prélèvements sociaux</b>
2007/2008	4.411.609 €	1.126.005 €	
2008/2009	0 €		0 €



**DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES**  
**DU BENEFICE IMPOSABLE (ART. 223 QUATER DU CGI)**

Aucune dépense ou charge de cette nature n'est à signaler au titre du dernier exercice.

**ACTIONNARIAT SALARIE (ART. L 225-102 DU CODE DE COMMERCE)**

Pourcentage du capital détenu par les salariés dans le cadre d'une gestion collective (PEE, PPESV, FCPE) et/ou une période d'incessibilité (participation) = 0 %.

Les actionnaires ont été consultés sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (article L.225-129-6 du Code de Commerce) en date du 14 Décembre 2009.

**LE RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE ET SON AFFECTATION**

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable s'élevant à 1.245.784,34 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Origine

* Report à nouveau .....	Néant
* Résultat .....	+ 1.245.784,34 €

Affectation

* Réserve légale .....	+ 62.289,22 €
* Réserves facultatives .....	+ 1.183.495,12 €

**ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS DANS LE DOMAINE  
DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

(ARTICLE L 225-100 alinéa 4 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état des délégations et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ainsi que l'utilisation faites de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation de compétence et de pouvoir	Date d'autorisation	Durée	Utilisation au cours de l'exercice	
			2008/2009	2009/2010
• autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II, L 225-208 et suivants du Code de Commerce	14/12/2009	12 mois	/	néant
• autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II, L 225-209-1 et suivants du Code de Commerce	17/10/2008	18 mois	11/05/2009	néant
	14/12/2009	18 mois	/	néant
• attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et de catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié de la société ; fixation des caractéristiques des catégories de bénéficiaires	12/12/2007	36 mois	néant	néant
• augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	12/12/2007	26 mois	néant	néant
	14/12/2009	26 mois	/	néant
• augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	12/12/2007	26 mois	néant	néant
	14/12/2009	26 mois	/	néant
• augmentation de capital par capitalisation de réserves, bénéfices, primes et comptes assimilés	12/12/2007	26 mois	néant	néant
	14/12/2009	26 mois	/	néant

Vous trouverez ci-après les rubriques et mentions du rapport de gestion Groupe.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur les sujets suivants :

- Autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II, L 225-208 et suivants du Code de Commerce ; pouvoirs au conseil d'administration ;
- Autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II et L 225-209-1 du Code de Commerce ; pouvoirs au conseil d'administration.
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre ; pouvoirs au conseil d'administration.
- Transfert du siège social ;
- Modification statutaire consécutive.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou les explications que vous jugeriez utiles.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons.

Fait à VAL DE REUIL  
Le 18 Octobre 2010

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX

FONCTIONS DE GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, SURVEILLANCE EXERCEES DANS LA SOCIETE BROSSARD	FONCTIONS DE GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, SURVEILLANCE EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES
<p>- M. Guy SCHUMACHER (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Administrateur de la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD, société anonyme au capital 3.440.926 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Représentant permanent de la société BROSSARD, administrateur de la société SAVANE BROSSARD, société anonyme au capital de 15.624.800 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Membre du conseil d'administration interne de la société LA PIZZA DE MANOSQUE, société par actions simplifiée au capital de 1.368.493 euros, ayant son siège social à MANOSQUE (Alpes de Hautes Provence) – Z.I. Saint Maurice.</li><li>• Co-gérant de la société HARAS DES BRIMBELLES, société à responsabilité limitée au capital de 880.650 euros ayant son siège social à Saint Aubin sur Gaillon (Eure) – 5 Fief Cadot.</li><li>• Président de la société ALISCIENCE, société par actions simplifiée au capital de 680.000 euros, ayant son siège social à PARIS (16<sup>ème</sup>) 15 Rue Dosne.</li><li>• Président de la société BDS jusqu'au 6 Août 2010, société par actions simplifiée ayant son siège social à LE NEUBOURG (Eure) Route de Pont de l'Arche (521.823.484 RCS EVREUX).</li><li>• Président de la société SAS IMMOBILIERE DE L'EURE, société par actions simplifiée ayant son siège social à EVREUX (Eure) 12 boulevard Georges Chauvin (518.480.355 RCS EVREUX).</li><li>• Gérant de la société SCI LE VAL D'AUTHEUIL, société civile ayant son siège social à AUTHEUIL AUTHOUILLET (Eure) 17 rue du Val (482.043.494 RCS EVREUX).</li></ul>
<p>- M. Frédéric THYS (Directeur général Délégué et Administrateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président du conseil d'administration, Directeur Général et Administrateur de la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD (susnommée).</li><li>• Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur de la société SAVANE BROSSARD (susnommée).</li><li>• Président de la société BROSSARD DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 1.800.000 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Président de la société FRIANCE, société par actions simplifiée au capital de 574.155 euros ayant son siège social à PARIS (16<sup>ème</sup>) 15 Rue Dosne.</li><li>• Membre du conseil d'administration interne de la société LA PIZZA DE MANOSQUE (susnommée).</li></ul>

<p>- Mme Christel GANDON SCHUMACHER (Administrateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-gérante de la société HARAS DES BRIMBELLES (susnommée)</li> <li>• Présidente de la société HOLDING LAYA, société par actions simplifiée au capital de 180.000 euros ayant son siège social à AUTHEUIL AUTHOUILLET (Eure) – 17 rue du Val.</li> </ul>
<p>- M. Christian GANDON (Administrateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant permanent de la société BROSSARD, Administrateur de la société SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD (susnommée).</li> </ul>

Fait à VAL DE REUIL, le 18 Octobre 2010.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE BROSSARD S.A.**

**AU 30 JUIN 2010**

**COMPTES CONSOLIDES**

Nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés du Groupe dont l'organisation est la suivante :

Société mère : BROSSARD S.A.

Filiale :

<b>Nom de la société</b>	<b>% Détenion</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD S.A.	100 %*	Intégration globale

\* étant observé que 4 actions font l'objet de conventions de mise à disposition.

Sous Filiales :

<b>Nom de la société</b>	<b>% Détenion</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
SAVANE BROSSARD S.A.	99,95 %	Intégration globale
BROSSARD DISTRIBUTION S.A.S.	99,99 %	Intégration globale
FRANCE S.A.S.	99,99 %	Intégration globale
LA PIZZA DE MANOSQUE S.A.S.	49,99 %	Mise en équivalence

**ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE.**

**SITUATION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE**

L'exercice 2009/2010 est marqué par :

- La cession des activités « Surgelés » du groupe BROSSARD
- L'évolution des litiges Evial Nature
- Le dénouement du contrôle fiscal
- L'indemnité Galec
- La cession de la majorité du capital de la société LA PIZZA DE MANOSQUE (ex Sigal)

## RESULTAT DU GROUPE - STRUCTURE FINANCIERE - SITUATION D'ENDETTEMENT

De manière à rendre comparable les deux derniers exercices, clos les 30 juin 2009 et 30 juin 2010, l'exercice 2009 a fait l'objet d'un retraitement au titre des activités abandonnées en 2010.

### RESULTATS DU GROUPE BROSSARD

(en milliers d'euros)

<u>Compte de résultat consolidé en normes IFRS</u>	<u>30/06/2010</u> <u>12 mois</u>	<u>30/6/2009</u> <u>Retraité</u> <u>des activités</u> <u>abandonnées</u> <u>en 2010</u>	<u>30/06/2009</u> <u>12 mois</u>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>66 431</b>	<b>69 832</b>	<b>118 897</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 504</b>	<b>6 392</b>	<b>7 958</b>
Autres produits et charges opérationnels	2 503	-362	-452
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>8 007</b>	<b>6 030</b>	<b>7 506</b>
Coût de l'endettement financier net	- 2 523	-4 193	-4 983
<b>Résultat net avant résultat des activités abandonnées</b>	<b>+3 602</b>	<b>+274</b>	<b>+914</b>
Résultat net des activités abandonnées	-2 540	640	-
<b>Résultat net</b>	<b>+1 062</b>	<b>+914</b>	<b>+914</b>

### SITUATION D'ENDETTEMENT DU GROUPE BROSSARD

(en milliers d'euros)

	<u>Activités</u> <u>abandonnées</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Activités</u> <u>poursuivies</u> <u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		31.881	46.532
Emprunts et dettes financières relatifs aux contrats de location-financement	12.427	4.794	19.139
Emprunts et dettes financières divers		263	188
Créances données en affacturage		18.093	15.615
Découverts bancaires et intérêts courus		168	134
	<u>12.427</u>	<u>55.199</u>	<u>81.608</u>
Dont part à plus d'un an des emprunts à long et moyen terme	11.229	22.877	45.332
Dont juste valeur swap de taux		173	652
	<u>11.229</u>	<u>23.050</u>	<u>45.984</u>
Dont part à moins d'un an des emprunts à long et moyen terme	1.198	9.887	11.875
Dont créances données en affacturage		18.093	15.615
Dont financement des stocks à court terme		4.000	8.000
Dont découverts bancaires et intérêts courus		168	134
	<u>12.427</u>	<u>55.199</u>	<u>81.608</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
VMP et dépôts à terme	1.804	5.100
Soldes bancaires disponibles	<u>570</u>	<u>1.203</u>
<b>Total</b>	<b><u>2.374</u></b>	<b><u>6.303</u></b>
Moins montant des découverts bancaires	98	6
<b>Trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b><u>2.276</u></b>	<b><u>6.297</u></b>

Au cours de l'exercice, la société SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD a procédé à la cession, en date du 2 avril 2010, de 72 251 actions de LA PIZZA DE MANOSQUE au bénéfice de la société HOLDING FELIBRE, représentant une quote-part de capital de 36,96 % et ramenant la participation de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD dans le capital de LA PIZZA DE MANOSQUE à 50 % - 1 action.

Par ailleurs, les contrôles fiscaux des sociétés SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, SAVANE-BROSSARD et BROSSARD DISTRIBUTION ainsi que leurs effets pour la société BROSSARD en sa qualité de société intégrante, se sont achevés par trois transactions approuvées par l'administration fiscale le 8 décembre 2009, laissant à la charge du Groupe un rappel de droits de 69 K€. (SA BROSSARD : 33 K€ - SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD : 35 K€ et BROSSARD DISTRIBUTION : 1 K€). Un dégrèvement de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée précédemment obtenu à tort a été reversé par la société SAVANE BROSSARD pour 94 K€.

Les rappels de TVA pour le Groupe se sont élevés à 5 K€.

L'effet sur le compte de résultat social de la société BROSSARD SA est de -33 K€.



## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

### • Risque lié à l'équipe de direction

Agé de 59 ans, Guy SCHUMACHER, Président fondateur du Groupe est épaulé par une équipe de Direction jeune, dynamique et réactive. Le Directeur Général, Frédéric THYS, âgé de 45 ans est mandataire social de toutes les sociétés et dispose des pouvoirs les plus élargis. Sylvie VASSEUR, âgée de 44 ans, est directeur général délégué de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD et de ses filiales FRIANCE et BROSSARD DISTRIBUTION.

### • Risque commercial

Bien qu'il soit possible de perdre un ou plusieurs clients, le groupe se prémunit autant que possible de ce risque par :

- une offre variée et fréquemment renouvelée, anticipant ou accompagnant les tendances de consommation,
- une capacité à vendre à un même client sous marques propres, sous marques réservées, et sous marques de distributeurs, réduisant ainsi le risque de perdre toute relation commerciale,
- une forte présence sur les lieux de ventes.

Le niveau de dépendance vis-à-vis de la clientèle a évolué. Au 30 juin 2010, les cinq premiers clients du groupe Brossard représentent globalement 80 % du chiffre d'affaires (contre 60 % les exercices précédents du fait de la présence dans le portefeuille clients du Galec) ; les pourcentages individuels oscillent entre 25 % pour le premier et 11 % pour le cinquième.

### • Risque d'impayés

La clientèle du groupe est principalement composée des clients GMS qui ont une assise financière suffisante permettant de limiter de façon conséquente le risque d'impayés. La procédure de titrisation des créances commerciales a permis un suivi plus pointu et contribue à l'anticipation des risques, lesquels avantages ont été préservés dans le cadre du contrat d'affacturage ayant succédé au programme de titrisation à compter de juillet 2008.

### • Risque technologique

Le groupe dispose de cellules Recherche et Développement intégrés et d'outils industriels performants, régulièrement améliorés, un très gros effort d'investissements industriels ayant été effectué en 2006.

### • Risque de réduction des marges

La politique d'innovation du Groupe permet de freiner la pression concurrentielle qui présente des risques de réduction de marges. De plus, ce risque est limité par le renforcement des positions de leader sur de nombreux segments dans le Groupe. La politique de désaisonnalisation des ventes, née des aléas vécus en fin d'année 2002, permet de lisser sur l'année les risques de mévente, et leurs conséquences.

### • Risque concurrentiel

Innovant, le groupe a également développé des processus de production et des savoir-faire difficilement reproductibles. Les investissements importants engagés depuis 2005 développent encore la difficulté de copie.

Il faut noter que les produits historiques, tels que la famille des « SAVANE », font l'objet d'une protection spécifique auprès de l'INPI.

### • Risque fournisseurs

Le Groupe poursuit sa démarche d'internationalisation de ses achats.

Les objectifs de cette démarche sont l'amélioration des coûts d'achats et une meilleure connaissance des producteurs à l'origine. En effet, chaque année, nos équipes achats et qualité se rendent dans les pays producteurs pour identifier les meilleurs partenaires capables de répondre à nos exigences qualité et identifier de nouvelles spécifications produits.

Le renforcement du pôle achat permet également d'étendre le sourcing fournisseur et d'identifier de nouveaux partenaires innovants pour accompagner nos développements produits.

### • Risque de concentration

Les mouvements et concentrations observés chez les clients G.M.S. de BROSSARD sont certes porteurs de pressions concurrentielles, mais la sécurité alimentaire, l'organisation des approvisionnements et la santé financière des fournisseurs agroalimentaires sont également pris en compte dans les passations de marchés afin d'offrir aux distributeurs des garanties fortes de pérennité des activités. Néanmoins, la concurrence que se livrent actuellement les G.M.S. fait peser un risque sur le Groupe, l'obligeant à repenser sans cesse son modèle de développement.

### • Risque de défaillance de l'outil de production

Les usines répondent à tous les critères exigés sur le plan de la prévention des risques.

De plus, les quatre sites de production sont soumis à la réglementation sur les établissements soumis à autorisation préalable.

L'ensemble des process est maîtrisé par des équipes de maintenance.

Une police d'assurance multirisque industrielle est souscrite auprès d'un pool d'assureurs, pour l'ensemble des sites du groupe.

### • Risques liés à la sécurité du travail

En matière de sécurité et de conditions de travail, le groupe assure le bon fonctionnement des installations et leur conformité aux normes d'hygiène et de sécurité. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail se réunit 4 fois par an afin d'aborder ces différents sujets avec nos partenaires sociaux qui se font le relais des problèmes éventuellement rencontrés. Des plans d'actions et des programmes de formations annuels permettent chaque année de réduire les accidents du travail. Les taux de fréquence et gravité sont satisfaisants et la mise à jour annuelle du « document unique » participe à la réalisation des actions menées dans ce domaine. Des budgets annuels sont alloués afin d'améliorer les conditions de travail d'hygiène et de sécurité des salariés.

## • Risques industriels et environnementaux

Le groupe n'est pas particulièrement exposé aux risques industriels et environnementaux compte tenu de son activité.

Le groupe ne stocke pas de produits inflammables ni dangereux, il n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux en relation avec son développement ni susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements, pas de risques industriels ou liés à l'environnement afférents à la fabrication, au transport ou à l'utilisation de ses produits finis.

La situation géographique des usines du groupe n'a pas été identifiée comme des zones à risques d'inondations et plus généralement comme des zones sensibles aux catastrophes naturelles.

La politique environnementale au niveau du groupe est un engagement à ce que les usines maîtrisent au mieux leurs rejets d'eau.

Pour cela une station de pré-traitement des eaux usées est installée sur chacun des sites industriels de :

- Le Neubourg,
- Castelsarrasin,
- Pithiviers.

Chacune des stations est surveillée par des auto-contrôles analytiques et des surveillances par des organismes officiels.

Chaque usine a mis en place une politique des déchets avec en particulier le recyclage des cartons.

Le tri sélectif des déchets avec une valorisation des matières premières organiques vers l'alimentation animale est en place sur deux des sites industriels (Le Neubourg et Pithiviers).

Les procédures d'établissements classés impliquent le respect :

- de l'environnement (bruit, traitement des eaux, déchets),
- des règles de sécurité industrielle.

## • Risque sanitaire

Le groupe dispose pour l'ensemble de ses sites des agréments sanitaires nécessaires à la commercialisation de ses produits et à l'exportation (agrément CEE).

Les organismes officiels tels que DSV et DGCCRF pratiquent régulièrement des contrôles visant le respect des réglementations pour les produits fabriqués par le groupe.

Une veille technologique, associée à une cellule de gestion de crise, ont été mises en place en 2005.

## • Risque juridique

Dans le cadre de la cession des activités « Surgelés », notre groupe a consenti en faveur de la société LABEYRIE TRAITEUR SURGELES (anciennement dénommée BDS), postérieurement à la clôture de l'exercice, un contrat de licence non exclusive de marques et de concession de savoir-faire pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction sous conditions.

## • Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel nouveau susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du groupe Brossard.

Le Groupe reste engagé dans divers contentieux nés de la cession partielle de fonds de commerce par FRIANCE à la société EVIAL NATURE, à savoir :

- un litige portant sur une demande de 1,5 million d'euros, sur la base d'une contestation par la société EVIAL NATURE de la compensation opérée par la société FRIANCE ; cette affaire est actuellement pendante devant la Cour d'Appel de ROUEN.
- un litige portant sur une demande de 5 millions d'euros émanant de l'administrateur judiciaire de la société EVIAL NATURE pour « dol » notamment ; cette affaire est actuellement en phase de mise en état devant la Cour d'Appel de ROUEN aux termes de l'appel formé le 27 janvier 2009 par EVIAL NATURE par suite du jugement rendu le 11 décembre 2008 par le Tribunal de Commerce d'EVREUX ayant débouté EVIAL NATURE de l'intégralité de ses demandes.
- un litige, actuellement pendant devant le TGI d'EVREUX, portant sur une demande de 7,9 millions d'euros émanant de l'ancien dirigeant de la société EVIAL NATURE à l'encontre de la société FRIANCE.

Il est rappelé que la société FRIANCE et le Groupe BROSSARD ont préalablement porté plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de la société EVIAL NATURE et de son dirigeant, lequel a été renvoyé devant le tribunal correctionnel aux termes de l'ordonnance de renvoi prise par Mme le juge d'instruction le 8 janvier 2010.

Monsieur LHOMMEAU ayant été relaxé aux termes d'un jugement rendu le 5 octobre 2010 par la 12<sup>ème</sup> chambre du Tribunal Correctionnel de Paris, FRIANCE et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD ont interjeté appel de ce jugement.

Après analyse des actions introduites par EVIAL NATURE, compte tenu d'une décision des juges du fond rendue en faveur de FRIANCE et de la motivation de l'ordonnance de renvoi prise par Mme le juge d'instruction à l'encontre de Monsieur LHOMMEAU, FRIANCE SAS et le Groupe BROSSARD n'ont pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions formulées par les parties adverses.

Toutefois, la perspective d'une extinction rapide et définitive, par la voie transactionnelle, des litiges opposant depuis 2004 Friance à Eviol Nature a conduit Friance à enregistrer une provision d'un montant de 950 K€, correspondant à l'indemnité nette de TVA de 900 K€ susceptible d'être mise à sa charge et aux frais et honoraires divers s'y rapportant.

L'accord transactionnel qui viendrait à être conclu sur le fondement des articles 2044 et suivants du code civil, ne constitue en rien une reconnaissance, par l'une ou l'autre partie, de la pertinence de la thèse développée par son adversaire, ou de responsabilité quelconque, et ce sur quelque point que ce soit.

Par jugement en date du 13 septembre 2010, le tribunal de commerce de Besançon a infirmé l'ordonnance rendue le 15 février 2010 par Mme le Juge Commissaire aux termes de laquelle Me Jeannerot ès-qualités de commissaire à l'exécution du plan de la société Evial Nature avait été autorisé à signer le projet de protocole d'accord transactionnel établi entre les sociétés Evial Nature et Friance.

Dans l'éventualité de l'homologation par le tribunal de commerce de Besançon d'un protocole transactionnel révisé, moyennant des conditions financières inchangées, Friance a décidé de maintenir la provision ainsi comptabilisée.

En ce qui concerne le litige commercial introduit le 9 juillet 2008 par les sociétés SAVANE BROSSARD et BROSSARD DISTRIBUTION à l'encontre du GALEC pour déréférencement abusif, perte de chiffre d'affaires et atteinte à la marque, la société GALEC a été condamnée par jugement rendu le 19 janvier 2010 par le Tribunal de Commerce de Créteil au paiement des sommes de 3.139 K€, en réparation du préjudice causé au Groupe, et de 5 K€ au titre de l'art. 700 NCPC, effectivement payées au 30 juin 2010.

A la date d'arrêté des comptes, la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD SA et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des avocats, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

#### • Coûts et couvertures des assurances

Le coût global des polices d'assurance s'élève pour la période du premier allant du 01/07/2009 au 30/06/2010 à 702 K€.

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montants couverts
Responsabilité Civile des mandataires sociaux	AIG EUROPE	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	5.000 K€
Responsabilité Civile	VERLINGUE pour ZURICH	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	7.500 K€
Responsabilité Civile atteinte à l'environnement	VERLINGUE pour ZURICH	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	5.000 €	5.000 K€
Multirisques dommages aux biens et perte d'exploitation :	VERLINGUE pour COVEA RISKS	Renouvelable annuellement par tacite reconduction		
Multirisques			52 K€	80.000 K€
Perte d'exploitation			5 jours ouvrés	7.000 K€
Dommages aux biens*			23 K€	103 K€ à 2.068 K€
Flotte automobile	VERLINGUE pour GENERALI	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	0,45 K€ par véhicule	Variables
Contrats Homme-clés	CARDIF	Septembre 2013	Néant	5 000 K€

\* cela comprend les accidents aux appareils électriques, le vol, le bris de glace, les risques matériels électriques, les pertes de produits en chambre froide et l'effondrement des installations de stockage.

## INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### • Risque de change

La facturation du groupe s'effectuant en totalité en euros, il n'existe pas de risque de change.

### • Risque de crédit

L'appréciation du risque de crédit est essentiellement liée aux différents covenants bancaires décrits ci-dessous.

### • Risque de liquidité

L'appartenance des principaux clients à des grandes enseignes nationales et internationales permet au groupe BROSSARD de disposer d'une clientèle relativement solvable. De plus, le mécanisme d'affacturage permet un suivi plus précis et contribue à l'anticipation des risques.

### • Risque d'exigibilité anticipé des dettes financières

- **Emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD** : La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et ses avenants du 14 novembre 2007 et du 10 décembre 2008 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette.

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 30 juin 2010, en l'absence de dispositions contractuelles particulières relatives aux abandons d'activité, qui ont été autorisés par le pool bancaire, les ratios sont calculés sur la base des agrégats englobant les activités poursuivies et les activités abandonnées. Ils s'établissent comme suit :

R2 = 7,09 (Ratio devant être inférieur à 3)

R3 = 0,74 (Ratio devant être supérieur à 1,1)

R4 = 0,72 (Ratio devant être inférieur à 0,8)

- **Emprunt LCL** : La société Saveurs de France – Brossard a souscrit en janvier 2008 un emprunt de 7.000 K€ (solde au 30 juin 2010 : 3.850 K€) assorti des clauses de covenant financier suivantes : Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous-groupe Saveurs de France-Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 30 juin 2010, en l'absence de dispositions contractuelles particulières relatives aux abandons d'activité, les ratios sont calculés sur la base des agrégats englobant les activités poursuivies et les activités abandonnées. Ils s'établissent comme suit :

R2 = 1,31 (Ratio devant être inférieur à 3)

R3 = 0,58 (Ratio devant être supérieur à 1,1)

R4 = 0,86 (Ratio devant être inférieur à 0,8)

## • Risque de taux

Les emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est non significatif du fait de la couverture swap.

Le 28 juillet 2006, la société BROSSARD SA a procédé à une opération d'échange de conditions d'intérêts (swap de taux d'intérêts) ayant pour objet de fixer le taux d'intérêt d'une partie de son endettement et prévoyant les principales modalités suivantes :

- montant nominal de référence : 33 000 K€,
- montant nominal en cours : 6.000 K€
- taux d'intérêt fixe : 3, 90 % (en échange d'un taux d'intérêts variable Euribor 6 mois),
- date de commencement : 11/12/2006,
- date d'échéance finale : 10/06/2011.

La variation de valeur du swap de taux d'intérêts décrit ci-dessus s'est traduite par un impact positif de 479 K€ sur le résultat financier du groupe BROSSARD au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

## AUTRES ENGAGEMENTS

a) BROSSARD SA s'engage à ce que le groupe ne consente pas de sûretés nouvelles sans accord préalable du pool bancaire à l'exception de celles liées à l'activité courante.

b) Au-delà des obligations d'information sur tous événements inhabituels ou actes ordinaires dans la vie des sociétés du groupe, BROSSARD SA doit requérir l'accord du pool bancaire pour tous investissements du groupe consolidé supérieurs à 5 millions d'€ HT par exercice, pour toutes nouvelles dettes financières supérieures à 1,5 Million d'€ au niveau du groupe, pour toutes opérations de cession d'activité et (ou) de croissance externe, et plus généralement, pour effectuer des opérations ayant un impact significatif sur les biens sociaux et les activités.

c) En garantie des opérations de cessions bail organisées par Savane-Brossard sur ses sites de Castelsarrasin et Pithiviers et par Saveurs de France-Brossard sur son site du Neubourg, octroi d'un nantissement des éléments incorporels des contrats (droit au bail et bénéfice des promesses de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France-Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane-Brossard. Cette garantie est devenue sans objet pour les sites du Neubourg et de Castelsarrasin le 6 août 2010, date de cession effective des contrats de crédit-bail.

d) Divers autres engagements ont été pris par BROSSARD SA qui ont essentiellement pour objet la sauvegarde des actifs du groupe, l'appartenance des sociétés au groupe Brossard et l'affectation des dividendes intra groupe en priorité au remboursement des emprunts.

e) La société BROSSARD s'est porté caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 K€ dans le cadre du contrat d'affacturage signé le 5 Juin 2008 entre les sociétés Brossard Distribution et Natixis Factor.

f) Après consultation du pool bancaire conformément aux stipulations de la Convention de Prêt, la BNP Paribas en sa qualité d'Agent du Prêt, a obtenu l'accord unanime des banques sur :

- la cession par Saveurs de France – Brossard des titres de la société Pizza de Manosque à son Président.

- la cession par Brossard de sa branche d'activités de conception, de fabrication, de négoce de produits surgelés au Groupe ALFESCA sous la réserve expresse que le produit net de cession encaissé au titre de cette opération soit affecté le 10 septembre 2010, et à hauteur de 3.000.000 euros, au remboursement partiel anticipé de l'échéance de remboursement de la Tranche A2 du 10 juin 2011, ce qui a été fait.

## **COMPARABILITE DES COMPTES**

### VARIATION DE PERIMETRE

Les états financiers des sociétés exclusivement contrôlées par le groupe BROSSARD sont intégrés globalement. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Le périmètre de consolidation du groupe Brossard n'a connu aucune évolution au cours de l'exercice, étant précisé que la société La Pizza de Manosque est désormais mise en équivalence du fait de la cession de la majorité du capital à son dirigeant.

### PERMANENCE DES REGLES ET METHODES COMPTABLES – NORMES IFRS

Il n'a été apporté aucune modification à la permanence des règles et méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent, clos le 30 Juin 2009.

Les comptes consolidés de BROSSARD ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS. Les nouvelles normes et interprétations, d'application obligatoire à compter de l'exercice 2010, n'ont pas d'impact sur les comptes du groupe BROSSARD au 30 Juin 2010.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2010, qui pourrait faire l'objet de modifications ou d'interprétations ultérieures. Le Groupe BROSSARD n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements, adoptées par L'Union Européenne au 30 juin 2010, et d'application non obligatoire pour les besoins de l'établissement de ses comptes consolidés couvrant la période 1<sup>er</sup> juillet 2009 – 30 juin 2010. Compte tenu des activités du groupe BROSSARD, ces textes n'auront pas d'incidence significative sur ses états financiers lors de leur première application.

### ACTIVITES ABANDONNEES

Le 6 août 2010, le groupe BROSSARD a cédé ses activités « Surgelés » au groupe ALFESCA. Le périmètre concerné a trait aux sites industriels de Castelsarrasin (82), du Neubourg (27) ainsi qu'à une partie des services généraux et des forces commerciales et marketing situées à Paris et Le Neubourg.

En application de la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), les comptes de résultat du groupe BROSSARD au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010 font apparaître, sur une ligne distincte (Résultat net des activités abandonnées), les résultats nets dégagés par les activités cédées au cours de ces deux exercices.

La cession de ces activités devant se traduire par une moins-value au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, il a été constitué, dans un souci de prudence, les provisions pour dépréciation d'actifs permettant de refléter, dès le 30 juin 2010, les moins-values latentes correspondantes. Le résultat net des activités abandonnées est détaillé en note 18 bis de l'annexe comptable.



Le bilan consolidé du groupe BROSSARD au 30 juin 2010 comporte deux lignes distinctes (Actifs abandonnés et passifs abandonnés) dans lesquelles sont regroupés l'ensemble des actifs et passifs appelés à être cédés. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, ce reclassement n'a pas été mis en œuvre de manière rétrospective au 30 juin 2009. Les actifs abandonnés et les passifs abandonnés sont détaillés en note 18 bis de l'annexe comptable.

Le tableau des flux de trésorerie consolidé du groupe BROSSARD ne comporte pas de rubrique spécifique aux activités abandonnées ; les impacts globaux inclus dans les principaux sous-totaux de ce tableau sont repris en note 18 bis de l'annexe comptable.

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La nouvelle configuration du groupe Brossard concerne essentiellement les métiers et produits historiques de BROSSARD (Savane-Brownies-Cakes), activités portées par la marque et dont la rentabilité est nettement meilleure.

Ce recentrage stratégique doit permettre à BROSSARD d'accéder à de nouveaux marchés (biscuits par exemple) qui pèsent 2 milliards d'euros (c'est-à-dire 7 fois la taille du marché actuel de BROSSARD).

A cet effet, la société va poursuivre la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ consolidation de ses positions nationales,
- ✓ poursuite de la diversification de ses produits et de ses consommateurs, en GMS ainsi que dans les réseaux parallèles de distribution, spécialisés ou autres,
- ✓ développement à l'international,
- ✓ recherche d'opérations de croissance externe ou d'alliances avec d'autres industriels de l'agroalimentaire.

## **ACTIVITE DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La totalité des ressources et énergies du Groupe s'est mise au service d'une redéfinition de tous les segments de produits, pour proposer sur le marché une nouvelle offre, cohérente, rentable, complète et complémentaire.

Dans cet esprit, le groupe a organisé les services recherche et développement en trois pôles :

- un pôle recherche et développement sucré,
- un pôle recherche et développement salé,
- un pôle créativité.

Effectif : 18 personnes

Investissement en recherche et développement (hors personnel) : 1.136 K€ dont 891 K€ au titre des activités abandonnées.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Cession par le groupe Brossard, en date du 6 août 2010, au bénéfice du groupe Alfesca :

- du fonds de Commerce de conception, de fabrication et de commercialisation de produits surgelés (feuilletés et plats cuisinés), propriété de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, comprenant les moyens humains et matériels y attachés, et notamment le droit au bail de l'ensemble immobilier sis au Neubourg et Crosville la Vieille par voie de cession des contrats de crédit-bail immobiliers conclus les 31 mars 1998 et 31 juillet 2008 avec les sociétés Finamur et Sogébaïl, certaines marques sous lesquelles sont fabriqués et commercialisés les produits du Fonds de Commerce Cédé ainsi que le stock de marchandises et d'emballages.
- du fonds de Commerce de conception, de fabrication et de commercialisation de produits surgelés (feuilletés et pâtisseries), propriété de SAVANE BROSSARD, comprenant les moyens humains et matériels y attachés, et notamment le droit au bail de l'ensemble immobilier sis à Castelsarrasin par voie de cession du contrat de crédit-bail immobilier conclu le 30 novembre 2007 avec les sociétés Finamur et Sogéfimur, certaines marques sous lesquelles sont fabriqués et commercialisés les produits du Fonds de Commerce cédé ainsi que le stock de marchandises et d'emballages.
- des parcelles de terrain sises à Castelsarrasin, propriétés de la société SAVANE BROSSARD, référencées au cadastre section AL n°44, 75 et 92 sur lesquelles (n°44 et 92) est édifiée l'ancienne usine ainsi que des éléments de la nouvelle station (station de pré-traitement, stockage froid négatif, etc.).
- de BDS, société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif réalisé par BROSSARD DISTRIBUTION sous le régime juridique des scissions, portant transmission universelle du patrimoine de la branche complète et autonome de commercialisation de produits alimentaires surgelés et notamment du stock de produits déportés, du portefeuille clients et des accords commerciaux en vigueur en vertu desquels la distribution des produits concernés, fabriqués par les sociétés SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD et SAVANE BROSSARD, est opérée.

La transaction portant sur les activités « Surgelés » du groupe BROSSARD, d'un montant d'environ 24,5 millions d'euros, a valorisé les stocks cédés (approximativement 9 millions d'euros), les crédits-baux immobiliers cédés (approximativement 12,5 millions d'euros) et différents actifs (terrains, matériels et agencements pour approximativement 3 millions d'euros).

Fait à VAL DE REUIL  
Le 18 Octobre 2010

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

